



JOP 2024

Préparation de l'APHP



Plan de mobilisation RH PM et PNM pour l'été 2024

CME 17/10/23



1. IMPLICATION DE L'AP-HP DANS LES JOP



- L'AP-HP sera responsable de dispositifs sanitaires spécifiques aux JOP :

La **polyclinique du village olympique**, centre de soins non programmés pour les athlètes. Budget entièrement financé par le COJO (Paris 2024). Effectifs composés en très grande majorité de renforts hors AP-HP.

Les **3 hôpitaux référents** : relais de la polyclinique (consultations spécialisées et hospitalisations) pour 3 publics spécifiques : BCH (athlètes), AVC (médias), et HEGP (délégations officielles CIO). Activité attendue relativement faible → pas besoin de renforts.

- Surtout, elle sera mobilisée pour répondre aux **besoins de santé** (population plus nombreuse qu'un été normal, et doit anticiper la survenue de potentielles **situations sanitaires exceptionnelles**).

NOS ENJEUX

CALENDRIER

Jeux olympiques :

26 juillet – 11 août

Jeux paralympiques :

28 août – 8 septembre



2. RAPPEL DES ÉTAPES PRÉCÉDENTES



- **Janvier-mars** : construction des éléments de méthode / discussions avec les autorités de l'Etat
- **Avril**: Présentation des éléments de contexte et de méthode aux instances APHP : COMEX, directoire, **CME (09/05)**, CSE
- **Mai-Juin** : partage de ces éléments et d'une première version de travail avec les GHU et les collégiales
- **Juin-Juillet** : phase de concertation locale dans les GHU - proposition capacitaire en lien avec les communautés GHU et les services concernés
- **Juillet** : retours des GHU – détermination du niveau de renfort cible
- **Septembre – octobre** : définition du plan de mobilisation SAMU / SMUR

DONNEES DE DEPART

- Prévisions de fréquentation touristique (Office de tourisme de Paris)
- Retex JOP précédents, notamment Londres 2012.
- Scénarii Préfecture de Police et ARS pour anticiper les besoins liés aux situations sanitaires exceptionnelles.

NOS ENJEUX



3. NIVEAU DE MOBILISATION

» **Un objectif : faire face aux besoins avec les effectifs nécessaires sans pour autant mobiliser nos professionnels au-delà de ce qui serait strictement utile.**

ACTIVITÉS

Une **soixantaine** de services (sur les 800 de l'APHP) – 17 sites.

+336 lits MCO / +4 blocs (+5% environ par rapport aux mois d'août précédents)

- SAU / UHCD / aval des urgences
- Chirurgie (essentiellement ortho et viscéral)
- Soins critiques
- SAMU / SMUR

RESSOURCES HUMAINES

Environ 730 professionnels supplémentaires par rapport aux mois d'août précédents

- 350 infirmiers et infirmiers spécialisés
- 250 aides-soignants
- 20 ambulanciers
- 110 médecins
- En cours de définition : services support (médico-tech., logistique, etc.)

Période de mobilisation : 22 juillet au 11 août



4. MODALITÉS DE MOBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT



MODALITÉS

- La grande majorité des services ne sera pas concernée → les agents prendront leurs congés **comme les années précédentes**.
- Dans les services mobilisés pour les JOP : une partie des professionnels ne pourront pas prendre 3 semaines de congés consécutives **entre le 1er juillet et le 31 août**. Ils pourront par contre, s'ils le souhaitent, **poser au moins 2 semaines de congés consécutives sur cette période**.
- Renforts mobilisés autant que possible sur la base du **volontariat**, prioritairement au sein de l'équipe. Le volontariat de professionnels issus d'autres services sera cependant possible.

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

- Pour les **professionnels mobilisés qui, contrairement à ce qu'ils avaient fait les années précédentes, ne pourraient poser que 2 semaines de congés consécutives du 1er juillet au 31 août** :
- **Les jours de congés non pris ne sont pas perdus** : pourront être posés dans le courant de l'année ou déposés sur CET (déplafonnés exceptionnellement en 2024).
- Versement d'une **prime exceptionnelle JO** :
 - Médecins : 2500€ bruts pour 1 semaine non posée (5 jours)*
 - Cat. A : 1200€ bruts pour 1 semaine non posée (35h)*
 - Cat. B : 1000€ bruts pour 1 semaine non posée (35h)*
 - Cat. C : 800€ bruts pour 1 semaine non posée (35h)*

NOS ENJEUX

Pour les internes, les éventuels besoins de mobilisation complémentaire restent à définir par les services concernés. Sur la base de leur retour, une discussion sera menée, en lien avec le bureau des internes, pour définir les modalités d'accompagnement.



5. MOBILISATION EN CAS DE SITUATION EXCEPTIONNELLE



– En cas de SSE survenant pendant les JOP 2024 :

Le niveau de mobilisation rappelé plus haut permet de tenir les premières heures

Choix d'appliquer les mécanismes habituels de rappel de professionnels en cas de SSE plutôt que de « sur-mobiliser » pendant l'été.

Les professionnels qui seraient rappelés dans ce cadre bénéficieront de la **prise en charge de leurs frais de transport** et d'une **indemnisation du temps de travail effectué** pendant leurs congés, comme habituellement en cas de rappel.



6. DÉTERMINATION DES PLANNINGS ÉTÉ 24



- Fin novembre : définition des plannings pour les services mobilisés par les JO
- Fin décembre : définition des plannings pour les autres services

Permettre aux professionnels de services « non JO » d'être volontaires dans les services « JO » du même site si cela est utile, tout en garantissant que cela ne perturbe pas le fonctionnement de leur propre service au cours de l'été prochain.

- Importance toute particulière cette année d'une construction des plannings **conjointe PM / PNM**

NOS ENJEUX